



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2011 à 20h15**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers		
		en exercice	Présents et représentés	Votants
10 Novembre 2011	10 Novembre 2011	19	17	17

PRESIDENT DE SEANCE : M. LEMAITRE Bertrand, Maire

PRESENTS : Mrs CONILLEAU Philippe – PAUMARD Serge – PERRIN Dominique – DALIBARD Luc – Mme BEAUFILS Francine – Mrs GENDRON Hervé – DESBOIS Henri – ROULAND Bruno – SICOT Yann – FRIDMAN Albert – FOUILLET Gérard – BASTHISTE Thierry – Mmes SALMON Sylvie – ARBEIT-GESCHICKT Saadia – LIGNEL Magida –

ABSENTS NON EXCUSES :

Mme VIEL Valérie

M. JULIA Olivier

ABSENT REPRESENTE :

Mme DOURDAIN Annick représentée par ROULAND Bruno

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Mr. SICOT Yann



◆ **Taxe d'aménagement**

Le Conseil Municipal décide d'instaurer la taxe d'aménagement sur Andouillé. Le taux est fixé à 2% sur l'ensemble du territoire communal. Il décide d'exonérer totalement en application de l'article L. 331.9 du Code de l'Urbanisme les locaux d'habitation et d'hébergement qui répondent aux conditions.

◆ **Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil Municipal décide de compléter ses délibération du 13 octobre concernant les révisions simplifiées n°4 à 10 et la modification n° 1 et d'engager la mise en révision simplifiée du PLU pour permettre la réalisation de projets d'intérêt général. Il définit les modalités de concertation et demande conformément à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme que la DDT soit mise gratuitement à disposition de la commune.

◆ **Décision Modificative n°2**

Le Conseil Municipal adopte les mouvements de crédits du budget principal de la Commune. La section d'investissement se trouve augmentée de 6 295.05 €.

Le Conseil Municipal décide de porter en travaux de régie les dépenses d'acquisition de matériel et matériaux qui peuvent être imputées en section d'investissement.

◆ **Vestiaires du stade : alimentation téléphonique**

Le Conseil Municipal retient le devis de la société Orange, d'un montant de 327.92 € TTC, pour réaliser l'adduction téléphonique des vestiaires du stade.

◆ **Eclairage public : rue de Bretagne.**

Le Conseil Municipal approuve l'engagement définitif présenté par le S.D.E.G.M. de la Mayenne s'élevant à 1 747.59 € pour des travaux d'éclairage public rue de Bretagne.

◆ **Indemnités allouées au trésorier.**

Compte-tenu de la fermeture annoncée au 1^{er} janvier 2012 de la trésorerie de Chailland et de son rattachement à la perception d'Ernée, le Conseil Municipal décide de ne pas accorder d'indemnités au trésorier au titre de l'année 2011.

◆ **Mise en place d'un radar.**

Le Conseil Municipal décide d'installer un radar pédagogique rue de l'hôtel de ville sur la R.D. 104, à l'entrée de l'agglomération et sollicite du Conseil Général de la Mayenne une subvention au titre des amendes de police sur une dépense estimée à 5 517.00 € H.T.

◆ **Service Assainissement (exercice 2010).**

Le Conseil Municipal approuve le compte d'exploitation de la Société Lyonnaise des Eaux pour l'exercice 2010. Il donne acte à Monsieur le Maire de son rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2010.

◆ **Accessibilité des voies aux personnes handicapées**

Le Conseil Municipal approuve l'intégralité du diagnostic établi par le bureau SOCOTEC, les préconisations du rapport et leur calendrier de mise en œuvre entre 2012 et 2026, et les travaux à entreprendre dès 2012.

- ◆ **Révision des tarifs des services péri-scolaires.**
Le Conseil Municipal décide de retenir une majoration moyenne de 1.5% pour l'ensemble des tarifs des services péri-scolaires.
- ◆ **Vente d'une parcelle**
Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un accord de principe à la vente de la parcelle E 1623, de 45 m² à Messieurs Alain et Jean-Claude COULON.
- ◆ **Site de la Daumerie**
Le Conseil Municipal confirme son intention de construire de nouveaux locaux péri-scolaires sur le site de la Daumerie. Il approuve la synthèse des études de faisabilité et autorise M. le Maire à organiser une consultation selon la procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics pour retenir le maître d'œuvre qui sera chargé de concevoir les nouveaux locaux péri-scolaires du site de la Daumerie.
- ◆ **Aliénation d'un chemin rural**
Le Conseil Municipal accepte d'aliéner une partie d'un chemin d'exploitation situé à Vaugeois sous certaines conditions que M. LEROY, demandeur, s'engage à respecter. Il autorise Monsieur le Maire à engager toutes les procédures nécessaires.
- ◆ **Cimetière**
Le Conseil Municipal approuve le plan d'aménagement du cimetière et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les travaux.
- ◆ **Travaux de voirie**
Le Conseil Municipal décide la remise en état du revêtement de chaussée de la rue F.J. Marchais et retient le devis de la société F.T.P.B. qui s'élève à 3 982.35 € H.T
- ◆ **Gendarmerie**
Le Conseil Municipal décide de réparer les fissures apparues sur la façade sud des logements de la brigade de gendarmerie et retient le devis de l'entreprise « Les Maçons d'Antan » qui s'élève à 1 507.00 € H.T.

Le Maire,

Bertrand LEMAITRE